



PRÉFET DU LOIRET

Direction départementale  
des territoires

## **Note de présentation du Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) du Loiret**

**Le Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG)** est un outil technique de cadrage des actions cohérentes de restauration, de gestion et de préservation des milieux aquatiques et des peuplements piscicoles.

L'objectif du PDPG est de venir en appui aux planifications de préservation et de reconquête des milieux aquatiques à partir d'un diagnostic précis du milieu s'appuyant principalement sur l'état des populations piscicoles. Il doit permettre, à travers son diagnostic et son volet décisionnel, de définir des objectifs communs et des actions prioritaires à mener sur 5 ans. L'élaboration des Plans de Gestion Piscicole (PGP) des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) découlera de ce document.

Le PDPG en vigueur datant de 2005, la Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Loiret a procédé à son actualisation.

Une procédure de participation du public est nécessaire en application de l'article L123-19-2 du code de l'environnement avant que le préfet n'approuve ce document pour une durée de 5 ans.